





L'AVOCAT.

Omnia jurista, aut nequista, aut ignota.
 MARTIN LUTHER.
 Nutricula causidicorum Gallia.
 JUVENAL.



LES anciens méprisaient souverainement la profession d'avocat.

Un jeune historien de mes amis (si docte que jamais il n'a pu se résoudre à subir sa thèse de licencié en droit) résume ainsi dans quelques lignes les témoignages de leur opinion à cet égard.

« Cicéron, dit-il, appelle les avocats *chiens enragés*, *crieurs d'actions*, *chantres de formules*, *oiseleurs*

« *de syllabes...* »

Ceci, je l'avoue, m'étonne de la part de Cicéron.

« ... Sénèque, après avoir sans aucun doute perdu quelque ruineux procès, les traite de *chiens affamés*; Salluste, d'*aboyeurs*; Aulugelle, de *têtes viles, pécores du Forum, vantours en robes*. Pétrone nous montre un homme qui ne sait s'il fera de son fils un crieur public, un avocat ou un barbier, etc., etc., etc. »

Luther (voyez l'épigraphie placée en tête de ce chapitre), Luther partagea l'opinion des anciens.

Et aussi les parlements du moyen âge : témoin ces mémorables paroles de je ne sais quel président au Patru de son époque : « Maître ***, vous en avez assez dict pour gagner votre aveine. »

Et Napoléon encore, dont la pensée secrète fut naïvement traduite par Augereau lorsque ce dernier, galopant, au 18 brumaire, sur la route de Saint-Cloud, criait en brandissant son grand sabre : « Jetons les avocats à la rivière. »

Il est vrai de dire, par compensation, que mon tailleur professe la plus haute estime pour tout personnage appartenant au barreau, de près ou de loin. Il se com-

plaît, tant il aime l'avocat, aux pénibles fonctions de juré ; il révère la robe noire, il salue le dossier et la cravate blanche qui passent réunis devant son magasin ; il adore jusque dans l'huissier le reflet du jurisconsulte.

L'époque actuelle semble vouloir donner tort à Napoléon, aux parlements, à Luther et aux anciens philosophes. On peut le redouter, du moins, en voyant le crédit toujours croissant que nous laissons gagner à la gent porte-toge. C'est chez nous maintenant un envahissement complet des choses par les mots, et comme une nuée de phrases qui s'abat sur la riche moisson des faits contemporains. Sevrés de ces bruits de guerre que nous aimions tant, — le bruit des clairons et des fanfares vibrantes, — nous voici épris d'un autre bruit, celui que jette au tympan calleux du juge l'organe enrôlé d'un enfant de la Basoche. Musique pour musique, préjugé pour préjugé, j'aimerais encore mieux l'ancienne prévention et l'ancienne harmonie. Le progrès dilettante et le progrès intellectuel me semblent aussi peu démontrés l'un que l'autre par cette succession d'enthousiasmes.

J'ai vu cependant un grand nombre d'honnêtes gens applaudir à ce symptôme. Ils y voient, symboliquement parlant, le triomphe de l'Intelligence sur la Matière, l'Idée dominant la Force, le Droit vainqueur du Fait. Prendre l'avocat pour le représentant du Droit, de l'Idée et de l'Intelligence, quelle bonhomie ! Autant croire aux progrès de l'humanité ; à la pondération des trois pouvoirs ; à la haute raison du peuple ; autant croire aux affirmations de l'avocat lui-même.

L'avocat ne représente, au vrai, que la Résistance Légale ; c'est-à-dire un simulacre d'opposition minutieuse, étroite, assourdissante et chimérique, dont la cravache de Louis XIV, les halberdiers de Cromwell, et les baïonnettes de Napoléon suffisent à démontrer le néant ; sons impuissants, vapeur vaine, mauvais nuage d'opéra-comique, dans lequel l'avocat s'est envolé vers les hauts lieux, grâce aux escarmouches judiciaires de la Restauration.

Sa grande popularité date de cette époque. L'avocat fut pour les doctrines du libéralisme un digne interprète ; pour les jésuites un intrépide ennemi ; car enfin, — pourquoi lui refuser une justice due à son courage, jusque-là peu en évidence, — dans cette lutte engagée contre un pouvoir désarmé, contre un ordre proscrit, l'avocat risqua bravement, sans sourciller, d'être excommunié par le pape. Ce fut là pour lui une glorieuse époque : la restauration du barreau bien plus que de la monarchie. J'en appelle au souvenir de ces mémorables plaidoyers dont les cent mille exemplaires allaient chercher dans tous les coins de la France les souscripteurs du *Voltaire-Touquet*, les acheteurs de *Tabatières-Chartes*, les abonnés de la *Minerve française* ou du *Nain jaune* ; brûlants manifestes que la presse choyait avec un amour vraiment maternel ; improvisations foudroyantes qu'on eût pu lire, trois mois à l'avance, dans tous les écrits polémiques du temps. Aujourd'hui l'avocat et le journaliste ne s'aiment guère ; mais alors ils combattaient ensemble, et Dieu seul pourrait dire tout ce que le dernier fit pour son frère d'armes ; quelle part il eut à la confection de ses discours, et quelle part à leur renommée. Depuis, le journaliste, dans ses plus mauvais accès de rancune, n'a jamais réclamé que cette dernière moitié de sa besogne. Il est, en vérité, de bien perfides abnégations.

L'avocat se vengea comme il le devait des bons offices du journaliste. Lorsque, du feu de juillet, les marrons furent retirés par le Raton que vous savez, et convenablement refroidis, Bertrand se dédoubla pour se les disputer à lui-même. Dans cette scission de la Résistance écrite et de la Résistance parlée, dans ce combat du lendemain entre les alliés de la veille, la plume fut vaincue par la parole, la main droite de Bertrand par sa main gauche. La parole avait retenti, s'était pavanée au grand jour, criant ses noms et prénoms à tous venants. La plume était restée ce qu'elle est encore : anonyme, dédaigneuse de l'effet qu'elle produit, enfouie, ténébreuse, préparant chaque nuit l'ovation du jour qui va suivre, et ne la décernant jamais à ses adeptes. On lui jeta quelques préfectures. La tribune, l'influence, le pouvoir, demeurèrent à l'opposition de police correctionnelle et de cour d'assises, à l'opposition déclamée, aux *verumenimvero* des poitrines robustes, aux poings meurtris sur la barre sonore. Après un résultat acoustique aussi remarquable et qui donne si bien la mesure de l'intelligence nationale, contestez donc l'ampleur de ses oreilles au peuple le plus spiri.... Vous savez.

Cet accroissement subit de valeur et d'importance a profondément modifié l'existence de l'avocat, et vous cherchiez vainement au Palais un de ces hommes d'autrefois, un Loysel, un Claude Érard, un Cochin, esclave d'un travail solennel comme l'étaient ces illustres devanciers, comme eux vivant modestement d'une cause par mois, et léguant au respect sur parole d'une insouciant postérité le recueil complet des plaidoyers écrits par lui. Tout cela est changé, détruit, anéanti sans retour : le patronage aristocratique, qui régularisait l'aisance de l'ancien avocat, et en même temps limitait sa carrière, ce patronage n'existe plus ; les grandes causes se sont morcelées en *procillons*, comme les grands domaines en petites propriétés. Force est donc à nos Hortensius modernes de se rattraper sur le nombre. Aucun d'eux, d'ailleurs, ne prétend mourir dans sa robe noire, et chacun fouillant les plis de cette robe y cherche un portefeuille de ministre. Tant d'exemples fameux leur montrent, franchie en quelques années, la très-courte distance qui sépare le Palais-de-Justice d'un ministère quelconque, en passant par le Palais-Bourbon !

A ce séduisant voyage il n'est qu'un obstacle, le manque de fortune. Il faut donc, adversaire décidé de la loi Cincia¹, faire rendre le plus possible à son talent, mettre ses labeurs et sa renommée en coupes extraordinaires, afin de réaliser à temps cette richesse qui n'est plus le but, mais un des moyens de l'ambition.

Pour savoir à quel prix on l'acquiert, suivons quelques instants M^e Ovide Robinet, l'un des principaux tenants du champ clos judiciaire. Futur bâtonnier, futur député, futur ministre, désigné d'avance à toutes les faveurs de l'avenir, il est jeune, actif, tenace, infatigable, et ses poumons d'airain s'accoutument à merveille d'un régime que Lablache ne supporterait pas huit jours. Aussi, bon an, mal an, le cher homme prélève-t-il sur la folie, l'entêtement et l'avidité de ses concitoyens un petit revenu net d'environ 400,000 francs.

En revanche, à sept heures, chaque matin, il est debout, ses dossiers rangés de-

¹ Qui défendait aux avocats de se faire payer. Voyez les *Annales* de Tacite, livre XI.

vant lui, et sa tête fermente déjà sous l'influence des luttes prévues. A neuf, il est au Palais, courant de chambre en chambre, de la cour royale au tribunal civil, de là aux assises, des assises à la police correctionnelle, et souvent enfin au tribunal consulaire de la Bourse, les jours de grand rôle. Aucune cause ne le rebute, aucune juridiction n'est indigne de lui. Que les intérêts d'une riche industrie viennent à l'exiger, et demain Robinet plaidera devant le juge de paix. Vous le faut-il en province? chiffrez et payez ses heures, il est à vos ordres. Mais restons à Paris.

Trois heures sonnent, il quitte le Palais. Si par hasard notre homme est libre, si aucune des nombreuses administrations qui l'ont pour conseil ne réclame ses services, il rentre chez lui en nage, épuisé, la voix éteinte. Dans son salon (spectacle consolant) Robinet voit rassemblés dix, douze, quinze, vingt clients qui ont pris leur rang comme à la porte d'un spectacle, et qui l'attendent depuis deux heures. Tour à tour ils sont admis dans son cabinet, et là, sous peine de les renvoyer mécontents, il doit non-seulement connaître à fond les affaires dont ils viennent l'entretenir, — ceci ne serait rien, — mais encore souffrir qu'ils les lui apprennent ; — et voilà un cruel supplice.

Enfin l'heure du dîner chasse les clients ; l'heure de *leur* dîner, entendons-nous. Robinet se hâte alors d'avaloir le sien, puis, s'il n'a pas quelque occupation *extraordinaire*, un arbitrage, un rendez-vous, une consultation, il s'enferme pour préparer la besogne du lendemain. Le dimanche est réservé aux conférences trop longues et trop importantes pour trouver place dans les jours occupés.

Voilà sans exagération la vie de Robinet, — j'entends sa vie d'avocat, — pendant dix mois de l'année. Sachez bien pourtant qu'en dépit de ses exigences exclusives, mille préoccupations étrangères se le disputent encore.

Ainsi, Robinet prétend aux succès de l'écrivain. Dieu vous garde de lire dans les recueils de jurisprudence les articles signés de lui et dont il n'a pas même revu la rédaction confiée à quelque apprenti jurisconsulte !

Robinet touche à la politique par ses menées électorales et par ses fonctions de capitaine-rapporteur dans la garde civique. Il emploie de bonne heure sa double influence à se préparer un avenir d'éligible.

Robinet, le soir, dépouille parfois sa larve et devient, autant que possible, homme du monde. Méfiez-vous dans un salon de sa conversation écoutée, pédante, à la fois longue et sèche, sans abandon et sans charme. Il est vrai que la bouillotte, adorée de l'avocat, vous soustraira bientôt aux flots abondants de ses monotones amplifications.

Robinet ne veut point qu'on le croie étranger aux lettres, et cherche volontiers l'occasion de faire acte d'universalité en tirant d'un méchant feuilleton une plaidoirie à grand effet. Le succès lui manque rarement lorsque son impitoyable critique flatte l'aversion instinctive qu'inspire aux magistrats tout homme qui fait œuvre de génie, voire même œuvre d'esprit.

Joueur excellent, habile à exploiter le régime politique, médiocre dans la cause-rie, écrivain de pacotille et littérateur pitoyable, Robinet contribuera-t-il à augmenter ou à débrouiller cette masse informe de connaissances hétérogènes qu'on est

convenu d'appeler la science du droit? Non, vraiment; il n'a ni l'isolement, ni le repos nécessaires pour acquérir une profonde érudition théorique, ni surtout le goût et le désir de savoir autre chose que ce dont, au fur et à mesure de ses nécessités quotidiennes, il peut faire immédiatement emploi. Aussi a-t-il le plus profond mépris pour l'École et ses subtilités de doctrine; trouvant ce double avantage à se parer de son ignorance, que les vrais savants la lui contestent par politesse, les bons gens par ingénuité. C'est ainsi que, de ses nombreuses prétentions, la mieux justifiée se trouve, fort heureusement pour lui, la moins admise.

Par compensation, Ovide n'est pas éloquent : il a même en aversion l'éloquence proprement dite; et il a raison. Ajoutée à ses autres fatigues, l'inspiration de l'orateur le mettrait en huit jours au cercueil. L'orateur, en effet, n'aborde la parole qu'avec un tremblement intime, car il sait qu'il va terriblement souffrir : qu'un tourment semblable à celui de l'antique pythonisse va crispier ses nerfs et faire bouillonner dans ses artères un sang enflammé, qu'une lutte acharnée entre la Pensée et le Verbe va se livrer dans sa poitrine grosse d'orages. Robinet n'a rien à redouter de tout cela. Ses armes ordinaires sont moins périlleuses à manier. Il se borne à revêtir d'une expression nette et concise le tissu pressé d'une logique impénétrable. Sa phrase est incorrecte mais sobre, inégale mais limpide. Il choisit avec une rare adresse le terrain sur lequel il veut placer la question. Il le sème de pièges habilement masqués : à force d'imperceptibles déviations, il en évite toutes les cavités, tous les plis. Puis il ne s'anime jamais que dans une juste mesure. L'indignation lui vient à propos, et entre deux pauses adroitement ménagées. Cette colère qui l'agite, il en avait besoin pour assurer sur ses jambes quelque dilemme boiteux. Il s'attendrit.... vous pouvez hardiment jurer qu'il voit sa cause perdue en droit. Dans les rares occasions où il exhume ainsi les anciennes ressources de la comédie oratoire, ne vous prenez pas, de grâce, aux chevrottements de cette voix émue, à ces lèvres qui tremblent, à ces accents si profonds : ne donnez pas dans tout ce désordre dont chaque effet est calculé d'avance. Dût-il pleurer, dût-il s'évanouir, gardez à d'autres qu'à Robinet l'aumône de votre compassion et les sympathies de votre sensibilité crédule. La buvette guérit chaque jour une demi-douzaine de pamoisons semblables; et quant aux larmes, elles sèchent plus vite sur la joue de l'avocat que sur celles d'une jeune veuve, ou dans le mouchoir d'un héritier collatéral.

Tel est aujourd'hui M^e Robinet; l'honorable Robinet sera demain un tout autre personnage.

Devenu législateur, notre homme, s'il n'abandonne pas entièrement le Palais, y paraît du moins à de beaucoup plus rares intervalles. Il donne, on le voit, à sa parole un prix plus haut, et ne la prodigue plus aux difficultés procédurières de la Saisie, aux contestations assises sur l'étroit chaperon d'un mur mitoyen. Des intérêts majeurs, un scandale extraordinaire ou un procès de presse l'arrachent seuls à la majesté de son repos : dans le premier cas, soigneux de sa fortune; dans le second, de sa renommée; dans le troisième, de sa position politique.

Cette position est superbe; soit qu'il se drape d'abord dans la toge sombre du tribun incorruptible; soit qu'il endosse sans conversion préalable le frac doré du courtisan;

soit qu'il revête alternativement ces deux costumes ou même les unisse en quelque amalgame imprévu. Sa domination ne tient pas tant à la couleur ou à la solidité de ses opinions, qu'à cette merveilleuse faculté dont la nature et l'habitude l'ont doué, de développer en périodes suffisamment allongées et décentes un raisonnement bon ou mauvais.

On n'a pas encore apprécié convenablement le pouvoir que cette faculté, toute de forme et qui n'est l'indice d'aucune supériorité réelle, confère à l'heureux improvisateur. Le diplomate le plus consommé, l'homme d'affaires le plus retors, le militaire le plus expérimenté, l'industriel aux conceptions les plus vastes, sont écrasés net, s'ils ne la possèdent point, par le premier Démosthènes gascon que le coche de Toulouse ou de Bordeaux vomit sur la tribune. Ce nouveau venu le front haut, sans pudeur ni vergogne, — esprit d'autant plus apte à recevoir qu'il est plus parfaitement vidé, — soutire bientôt aux uns et aux autres le plus clair de leurs pensées et de leur savoir acquis; supérieur à chacun par l'éclat qu'il vole à tous; riche du savoir et des convictions qui lui manquent; universel en vertu de sa nullité encyclopédique. D'elle en effet lui vient son infatigable souplesse; et, grâce à cette dernière, toujours apte à subir sans résistance les idées d'autrui, l'avocat peut produire ensuite, comme lui appartenant, celles qu'il a seulement serties dans le ductile métal de sa parole complaisante : — franchement, lorsqu'il revendique ainsi une paternité impossible, cet eunuque de l'intelligence devrait-il aussi souvent être pris au sérieux?

Il l'est néanmoins, et la Loi se fait d'ordinaire sous l'influence de ces hommes chez qui toute droiture de sens, toute sûreté de dialectique est détruite par la discussion mesquine du prétoire et par l'habitude de ses ergotages déloyaux. Elle se fait au hasard de la parole, et tel bill désastreux dont les effets pèseront vingt ans encore sur la patrie, n'a d'autre origine qu'une rivalité de barreau transportée à la tribune nationale. C'est donc une lacune à combler dans plus d'un *Exposé de Motifs*, que d'y ajouter, comme à un arrêt de cour royale, le nom des avocats plaidants; on saurait du moins, ce point éclairci, à quoi s'en tenir sur le mérite de la décision parlementaire.

Cette première inconséquence des mœurs modernes conduit à une autre non moins grave, non moins bouffonne, voulais-je dire. Après avoir laissé l'avocat s'ériger en législateur, on lui a livré sa part du pouvoir exécutif. Comme vont les choses, une ordonnance royale peut, d'ici à quelques années, transformer notre héros en secrétaire d'état. O Sully, Richelieu, Mazarin, Colbert, Louvois, Lionne, saluez alors votre successeur Robinet! Demandez-lui compte de son éducation diplomatique commencée à l'âge où l'on n'apprend plus; qu'il vous dise où il a pu s'instruire dans l'art de la stratégie par protocoles, devenue science en vos mains. Votre naissance ou du moins les hasards de votre vie vous avaient formés pour le rôle que vous avez rempli. Une ambition vulgaire, des considérations d'un ordre inférieur ne vous l'avaient pas fait briguer tout à coup. Aussi, préparés de longue main, versés dans les traditions d'une autorité régulière, vous connaissiez les habiles nuances d'une promesse indirecte, les menaces équivoques d'un froid silence; vous

saviez comment on s'oublie en épanchements utiles, et comment on profite d'une réserve indiscreète ; toutes les réticences, en un mot, et tous les mystères des hautes transactions confiées à vos soins. L'histoire vous avait livré ses trésors. L'étiquette, profondément étudiée, vous prêtait ses ressources immenses cachées sous quelques formes puérides. Complément de la science du droit des gens, symbole des rapports internationaux, en vous donnant mille excellents moyens d'apprécier le tact et la valeur des hommes, elle facilitait les négociations délicates dont vous étiez chargés. Combien dignement vous voilà remplacés par ce parvenu bavard qui canonise Louis XII aux dépens de Louis IX, présente sans façons le calembour aux réceptions royales, et sollicite en vain, dans un excès de familiarité maladroite, le tutoiement d'un grand d'Espagne ou la poignée de main qu'un lord sourcilieux garde à ses pairs.

Sous le portefeuille que je lui ai ainsi accordé par anticipation, Robinet doit à coup sûr fléchir et succomber. Un an, six mois, trois jours peut-être suffiront pour user jusqu'à la corde de son partage chargé d'oripeaux, et pour mettre à nu l'ambitieuse pauvreté de cette organisation toute d'apparat. La haute magistrature presse alors ses rangs et donne dans ses caveaux funèbres un suprême asile à cette momie du pouvoir. Miséricordieux pour son dernier sommeil, n'invoquons pas la loi du talion contre Robinet, maintenant réduit à écouter. Que la plaidoirie des autres lui soit légère !

On peut, eu égard aux dimensions du cadre qui m'est accordé, se plaindre que j'aie donné trop de place à une figure isolée et pris comme type d'une profession l'existence la plus en dehors de ses conditions ordinaires. J'ai eu pour cela mes raisons ; elles paraîtraient sans réplique à Robinet s'il était chargé de les faire valoir, mais ma bonne foi ne me permet pas de les invoquer ici.

L'avocat industriel, auquel le prêt de quelques milliers de francs inféode un avoué pressé de payer son étude, aurait dû passer sous mes crayons. Occupé moyennant finance, cet homme arrache à la confiance forcée des clients l'intérêt au denier cinq des capitaux employés dans cette opération purement commerciale. Ne doit-il pas se moquer *in petto* des usuriers pour lesquels il lui arrive de plaider, usurier lui-même, et cent fois plus habile ?

L'avocat spécial a composé des commentaires en vingt volumes sur le titre III du Code civil. Ce titre compte dix articles. L'avocat spécial tire du peu qu'il sait trop le droit d'ignorer parfaitement tout le reste. A quarante ans, il est décoré.

L'avocat officiel l'est beaucoup plus tôt. Député tout d'abord incommode et hargneux, il vote aujourd'hui le budget avec une activité silencieuse ; plaide en bloc les procès d'une administration publique, perd ses causes au Palais, et gagne à la chambre les honoraires politiques qui lui arrivent sous forme de traitement.

L'avocat républicain fraternise avec tous ses clients, qui le tutoient et qu'il ne peut discipliner. On le rétribue d'ordinaire en accolades furibondes, en *réclames* de journaux. Expliquez maintenant les récriminations ingrates de quelques galériens politiques. Ils prétendent, sous le bâton des argousins, qu'il en coûte cher d'avoir pour défenseur ce citoyen magnanime.

L'avocat légitimiste est rubicond et gouailleur, galant et spirituel *quand même*. Il

plaide peu, et du bout des doigts ; défend les gazettes pures et les complots bien nés à coups de petites épigrammes charmantes, il fait rire aux larmes les bons jurés, et reçoit d'eux, en échange des douces heures qu'ils lui doivent, un verdict infailliblement conçu en ces termes : — OUI, *l'accusé est coupable*.

Il faut bien que tout le monde s'amuse, et le ministère public à son tour.

L'avocat sténographe, serf laborieux d'un journal judiciaire, déjeune de quelque petit scandale, dîne d'un gros meurtre, et, par un cumul harmonieux d'industries respectées, soupe (quand il soupe) de vaudevilles ou de mimodrames. Il nage en perfection ; les bals masqués n'ont pas de plus impétueux galopier ; et les bayadères du Mont-Parnasse ou de l'allée des Veuves, qu'une pantomime extra-légale a brouillées avec les sergents de ville, trouvent en lui un protecteur zélé.

Que si nos griffes avaient pénétré plus avant, elles eussent rencontré *l'avocat local*, dont la renommée sans ailes remplit la maison qu'il habite, mais n'en dépasse jamais le seuil. Lorsqu'il a soulevé les passions chicanières de ce monde étroit ; bouleversé la loge du portier, mis le premier étage en révolte contre son bail, le second en hostilité avec le troisième, et porté jusque dans la mansarde où perche la grisette je ne sais quelle fureur d'*exploits* non amoureux, l'avocat local déménage. Un savant calcul d'économie et de statistique lui a révélé qu'un éleveur de procès doit, pour éviter l'hôpital et les coups de bâton, — dans l'intérêt de sa bourse et dans celui de ses os, — changer tous les trois mois de domicile, d'horizon et de clients.

Plus avant encore, nous arrivions à *l'avocat de prisons*, dont le cabinet a des succursales chez tous les taverniers de la Cité, chargés de rabattre pour cet homme le gibier qu'il dispute aux bagnes. Une spéculation ténébreuse lui livre en outre, pieds et poings liés, les criminels fameux dont le geôlier dispose : marché bizarre qui rappelle les ventes de *bois d'ébène* conclues dans l'île de Gorée ou sur les côtes de Loango. C'est aussi la vie, la chair, la liberté des hommes dont trafique l'avocat de prisons. Le négrier et lui ont d'ailleurs une manière commune d'apprécier leur horrible marchandise. Plus elle est noire, mieux ils la paient.

Enfin, j'aurais pu ajouter à ceux-ci une foule d'autres *chiquanous* subalternes, parmi lesquels il faut bien nous garder d'oublier l'avocat que sa profession a repoussé ; pauvre diable tué par la concurrence, et qui, après avoir sans succès étalé dans le bazar des Pas-Perdus sa loquelle au rabais, tombe, de chute en chute, jusque dans l'humble poussière de quelque greffe, ou bien sous l'échoppe de l'écrivain public, — à moins toutefois que le patronage administratif ne s'empare de cette incapacité si bien éprouvée. Presque toujours il en est ainsi. Pour un protecteur, en effet, quelle étoffe serait aussi facile à tailler ? L'avocat manqué, c'est le papier complaisant qui, sous les doigts de l'escamoteur, devient tour à tour carafe, bonnet carré, vaisseau de ligne, moulin à vent, arc de triomphe ou cage à poules ; on en fait, avec un égal succès, un commissaire royal, un sous-préfet, un inspecteur des haras, un employé des postes, un directeur d'hôpital, un entreposeur des tabacs, un maître des requêtes, un magistrat de police. L'avocat manqué n'est bon à rien ; c'est dire assez qu'il est de nos jours propre à tout.

